

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

AS/EGA/DVC (2007) PV 1 prov
fegadvc_2007PV1prov

LES PARLEMENTS UNIS POUR COMBATTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE CONTRE LES FEMMES

Réunion jointe des groupes régionaux C et F

Organisée par Mme Quintanilla, Coordinatrice du groupe régional C
Avec le soutien de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Palais de l'Europe, Strasbourg

5 octobre 2007

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DE SUIVI



A mi-parcours de la mise en œuvre de la campagne, les parlementaires de référence présents à la réunion jointe des groupes C et F le 5 octobre 2007 à Strasbourg¹ ont fait le bilan des actions entreprises dans leurs parlements nationaux depuis novembre 2006².

Les aspects à améliorer ont été discutés. Suite à une procédure de consultation de l'ensemble des membres du groupe C et F [en cours], de nouvelles lignes d'action pour la deuxième et dernière phase de la campagne ont été proposées.

OUTILS NECESSAIRES POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA CAMPAGNE :

- L'adoption d'une loi sur les violences conjugales ;
- L'affectation de ressources budgétaires appropriées en vue d'assurer la réalisation et l'efficacité des mesures adoptées pour lutter contre la violence domestique faite aux femmes ;
- Assurer le suivi de l'application de la loi et des mesures pour lutter contre la violence domestique en sensibilisant les parlementaires nationaux.

DOMAINES DE TRAVAIL A DEVELOPPER

- Assurer l'accès à la défense juridique gratuite pour les victimes ;
- Mettre en place des procédures de jugement rapide ;
- Assurer la collecte de données sur la nature des condamnations attribuées aux auteurs de violences ;
- Assurer une protection complète des victimes, y compris le versement d'une pension alimentaire pour subvenir aux besoins de leurs enfants ;
- Veiller à ce que les femmes immigrées et sans papiers ne soient pas expulsées lors d'une dénonciation ou de dépôt d'une plainte dans un poste de police ou dans un centre d'accueil ;
- Faire une étude sur les cas de violences dans les zones rurales et au sein des familles immigrées où l'accès à l'information et aux centres d'accueil est limité ;

PROPOSITION DE FUTURES ACTIVITES

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE DANS TOUS LES PAYS MEMBRES DES GROUPES C ET F	DATE DE MISE EN ŒUVRE	PARLEMENTAIRE DE REFERENCE (PROPOSEE PAR)
1. Mise en place d'un réseau de députés hommes impliqués dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes dans chaque parlement national	Dès que possible	1. M. José MENDES BOTA (Portugal) 2. 3.
2. Elaborer un manifeste et procéder à sa lecture lors de sessions parlementaires plénières	Avril 2008	1. Mme Carmen QUINTANILLA (Espagne) 2. 3.
3. Observation d'une minute de silence en mémoire aux victimes de violence domestique lors de sessions parlementaires	Juin 2008	1. Mme Carmen QUINTANILLA (Espagne) 2. 3.
4. Organisation d'un concert de musique classique en mémoire aux victimes	8 Mars 2008	1. Mme Carmen QUINTANILLA (Espagne) 2. 3.

¹ Voir annexe II

² Voir annexe I

5. Evénement autour du 25 novembre, <i>Journée Internationale contre l'élimination des violences à l'égard des femmes</i> , sur le thème de « l'implication des hommes dans la lutte contre la violence faite aux femmes » (distribution par les parlementaires impliqués dans la campagne d'un dépliant d'information, d'autocollants et de rubans blancs à l'entrée du parlement national)	Novembre/ décembre 2007	1. Mme Carmen QUINTANILLA (Espagne) 2. 3.
6. Evénement autour 8 mars	Mars 2008	1. Mme Carmen QUINTANILLA (Espagne) 2. 3.
7. Visites d'étude de parlementaires portugais	Dès que possible	1. M. José MENDES BOTA (Portugal) 2. 3.
8. Visites dans les écoles et les universités européennes	Dès que possible	1. M. José MENDES BOTA (Portugal) 2. 3.
<u>PROPOSITIONS ADDITIONNELLES :</u>		

Annexe I

Synthèse des interventions

Ouverture par Mme Carmen Quintanilla, Coordinatrice régionale du groupe C

Mme Quintanilla souhaite la bienvenue aux participants et remercie l'Assemblée parlementaire d'avoir organisé ce séminaire parlementaire régional à Strasbourg. Elle rappelle les principaux objectifs de ces rencontres, organisées à la demande des parlementaires de référence lors de la 2nde réunion des parlementaires de référence, en juin 2007.

La Recommandation Rec (2002)5 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats Membres sur la protection des femmes contre la violence

M. Jan Kleijssen, Directeur des activités normatives à la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, félicite M. José Mendes Bota pour son excellent rapport et reprend les objectifs principaux de la Recommandation adoptée en avril 2002, notamment dans les domaines de prévention et de protection des victimes et sur l'ajustement du droit pénal, du droit de procédure pénale et du droit civil dans tous les Etats membres afin de pénaliser les agresseurs.

Les sept mesures prioritaires à adopter par les parlements

M. José Mendes Bota, Rapporteur de l'APCE sur « Les parlements Unis pour combattre la violence domestique contre les femmes » : évaluation à mi-parcours de la campagne, insiste sur l'importance du rôle du parlementaire de référence, notamment pour l'adoption de nouvelles lois et leur mise en application. Le Rapporteur rappelle également la nécessité de créer un réseau de parlementaires hommes au sein des parlements nationaux afin de faciliter la mise en œuvre effective des outils législatifs et budgétaires.

La pénalisation de la violence domestique à l'égard des femmes, y compris la pénalisation du viol marital

Mme Maria Rosa Ferrer Obiols, Parlementaire de référence d'Andorre, indique qu'à ce jour, le Code pénal ne typifie pas la violence domestique comme un crime autonome mais que les projets de modification sont en cours. **Mme Obiols** rend également compte de réflexions qui ont été émises sur l'application de sanctions envers les agresseurs mais aussi du manque de données statistiques et de preuves qui font obstacle au processus de condamnation. Elle souligne l'importance de la campagne du Conseil de l'Europe, qui a permis d'initier de nombreuses actions contre la violence domestique faite aux femmes à Andorre.

La garantie d'un accès effectif à la justice ainsi qu'à des mesures de protection pour les victimes

Mme Gular Ahmadova, Parlementaire de référence de l'Azerbaïdjan, rend compte des mesures prises par le Ministère de l'Intérieur de la République d'Azerbaïdjan pour prévenir les violences conjugales et protéger les victimes et leurs témoins, par le biais notamment de la collecte de données et d'un travail de sensibilisation des agents de la police.

La création d'un nombre adéquat de centres d'hébergement d'urgence

Mme Gülsün Bilgehan, Parlementaire de référence de la Turquie, rend compte des progrès observés en Turquie depuis le lancement de la Campagne du Conseil de l'Europe. Plus de 30 centres d'accueil aux victimes ont été créés et des programmes de formation ont été élaborés afin de sensibiliser agents de police et soldats de la gendarmerie sur les principes d'égalité.

La « Loi générale pour l'accès des femmes à une vie sans violence » du Mexique

Mme Martha Leticia Sosa Govea, Membre du parlement mexicain, présente les points principaux de la loi générale mexicaine qui prévoit notamment des mesures de protection en cas de violences au sein de la famille ou dans le lieu de travail. Cette loi offre l'accès à un suivi psychologique gratuit aussi bien pour la victime que pour l'agresseur et elle permet également d'assurer la mise en pratique de programmes de réinsertion professionnelle.

Le rôle de monitoring du parlement

Mme Carmen Quintanilla, Parlementaire de référence de l'Espagne présente les aspects fondamentaux de l'Ordonnance de protection pour les victimes de violence domestique (2003) et la Loi Organique 1/2004 relative aux Mesures de Protection Intégrale contre la Violence de Genre, qui permettent une meilleure prise en charge des victimes par le biais de procédures de jugement rapide et de mesures prévoyant un soutien financier et psychologique pour la victime.

Annexe II Liste des participants

GROUPE C :

- **Andorre :** Mme Maria Rosa Ferrer Obiols
- **Azerbaïdjan:** Mme Gular Ahmadova
- **Portugal:** M. José Mendes Bota
- **Saint Marin:** M. Alessandro Rossi
- **Espagne:** Mme Carmen Quintanilla
- **Turquie:** Mme Gülsün Bilgehan

Excusés:

- **Arménie:** Mme Hranush Hakobyan
- **Chypre:** Mme Sotiroulla Charalampous
- **Géorgie:** Mme Ketevan Makharashvili
- **Grèce:** Mme Maria Kollia
- **Italie:** Mme Titti De Simone

GROUPE F :

- **Mexique:** Mme Martha Leticia Sosa Govea

Excusés:

- **Canada:** Mme Lorna Milne
- **Israël:** M. Gideon Sa'ar

AUTRES PARTICIPANTS :

- **Délégation de la Bosnie-Herzégovine**

M. Vinko Zoric	Président de la Commission égalité de la Chambre des Représentants de la Bosnie-Herzégovine
Mme Mirjana Malic	Membre du parlement et de la délégation de l'APCE
M. Davorin Semenik	Secrétaire de la Commission égalité

- **Délégation des Pays-Bas**

Mme Corien W.A. Jonker	Membre de la délégation de l'APCE
------------------------	-----------------------------------

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Jan Kleijssen, Directeur des activités normatives à la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques

Johanna Nelles, Administratrice, Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la traite de la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

Secrétariat de l'APCE

Mateo Sorinas, Secrétaire Général

Sylvie Affholder, Secrétaire a.i de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Lamine Diallo, Secrétaire adjoint de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Guillaume Parent, Secrétaire adjoint de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Juliette Araujo, Secrétaire adjointe de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes